

Annexe 1

ASTREINTES LIEES A L'EURO 2016

Direction	Service	Activités liées à l'astreinte (1)	Nature de l'astreinte (exploitation décision sécurité)	Emploi concerné (2)	Effectif lié à l'activité (3)	Modalités d'organisation de l'astreinte (4)
Toutes directions du Conseil de Territoire Marseille Provence	Tous services du Conseil de Territoire Marseille Provence	Encadrement du dispositif mis en place au titre de l'événement sportif de l' EURO 2016	Sécurité	Cadre A	4	Semaine complète (du lundi 9 h 00 au lundi suivant 9 h 00)

(1) le cas dans lesquels il est possible de recourir aux astreintes / Evénements déclenchant intrinsèques ou extrinsèques à la Direction

(2) le métier concerné

(3) nombre d'agents devant être désignés pour assurer l'astreinte (ex : 1 agent de semaine complète/ 2 agents par week-end)

(4) mode d'organisation de l'astreinte (week-end, nuit, semaine complète)